

ques : son bureau est spécialement adapté à cette fin. En effet, le registraire provincial est réellement le conservateur des archives de la province, et c'est là qu'il faut s'adresser déjà pour consulter une foule de documents officiels ; en ajoutant les statistiques à ce bureau, on en ferait un centre d'informations, une source de renseignements à laquelle pourraient puiser sans trouble et sans déplacement tous ceux qui voudraient faire des recherches pour écrire sur l'histoire ou l'économie sociale de notre province. Nous aurions là une institution qui ferait honneur au pays et serait plus complète que tout ce qui existe de semblable à l'étranger.

Et pour cela, il suffirait de changer quelques mots seulement dans les lois actuellement en vigueur, mais qui ne sont pas observées, parce qu'aucun officier public n'est spécialement chargé de veiller à leur exécution ; en un mot, il suffirait de faire envoyer au bureau du registraire des rapports qui sont actuellement disséminés dans plusieurs départements. Disons de suite qu'avec son personnel ordinaire, le registraire pourrait facilement compiler toutes ces statistiques et en surveiller la publication, de sorte qu'il n'en coûterait aucune dépense additionnelle pour opérer cette réforme qu'exige l'intérêt public, et que demandent depuis longtemps tous ceux qui savent apprécier la valeur et l'importance de la statistique.